

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 mai 2023**

PUBLIE LE : 26 MAI 2023

Délibération n°230511-3 : Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 MAI 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le vote du compte administratif 8 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-Le-Roi.

Fait à Marly-le-Roi, le 26 MAI 2023

Transmis en préfecture et affiché le 26 MAI 2023


Florence ESNault
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal

Résultats budgétaires de l'exercice

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20230526-230511-3-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	475 870,66	920 057,26	1 395 927,92
Titres de recette émis (b)	293 212,77	694 974,26	988 187,03
Réductions de titres (c)		92 221,06	92 221,06
Recettes nettes (d = b - c)	293 212,77	602 753,20	895 965,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	475 870,66	920 057,26	1 395 927,92
Mandats émis (f)	127 775,43	693 421,84	821 197,27
Annulations de mandats (g)		89 768,31	89 768,31
Depenses nettes (h = f - g)	127 775,43	603 653,53	731 428,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	165 437,34		164 537,01
(h - d) Déficit		900,33	

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20230526-230511-3-DE
Date de l'impression : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-229 611,74		165 437,34		-64 174,40
Fonctionnement	512 078,92	190 351,66	-900,33		320 826,93
TOTAL I	282 467,18	190 351,66	164 537,01		256 652,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	282 467,18	190 351,66	164 537,01		256 652,53

Page des signatures

36300 - SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 10/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI MUSEE LOUVECIENNES-MARLY** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 16/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **11/05/2023** par l'organe délibérant.

JAOUEN JEAN PAUL (jjaouen4-xt), Président

A MARLY LE ROI, le 25/05/2023